



Revêtement de sol vinyle en Lé  
**Solaflex Design 2S2**

U2S P2 E2/3 C2



REVÊTEMENTS DE SOLS RÉSILIENTS



<http://evaluation.cstb.fr>

<b>TYPE DE REVÊTEMENT</b>	Revêtements de sol amortis à base de PVC	NF EN ISO 26986	-
<b>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</b>	Épaisseur totale :	EN ISO 24346	2,60 mm
	Largeur	EN ISO 24341	2 - 4 m
	Longueur standard :	EN ISO 24341	ca. 25 m
	Couche d'usure :	EN ISO 24340	0,25 mm
	Groupe d'abrasion :	EN 660-2	T
	Poinçonnement rémanent certifié :	EN ISO 24343-1	≤ 0,35 mm
	Stabilité dimensionnelle à la chaleur certifiée :	EN ISO 23999	≤ 0,40%
	Masse surfacique totale :	EN ISO 23997	1 800 g/m <sup>2</sup>
	Test du pied de meuble :	EN ISO 16581	Pas de dommage
<b>CERTIFICATION</b>	Classement UPEC :	-	U2S P2 E2/3 C2
	N° de certificat UPEC :	QB 30	725/347-003.1
	Efficacité acoustique :	EN ISO 717-2	ΔLw 19 dB
<b>CLASSEMENTS</b>	Sonorité à la marche :	NF S 31-074	Classe A
	Classe d'usage :	EN ISO 26986	23 - 31
	Classement Feu :	EN 13501-1	Bfl-s1 ou Cfl-s1*
<b>PERFORMANCES TECHNIQUES</b>	Glissance :	EN 13893	DS
	Poinçonnement rémanent :	EN ISO 24343-1	0,25 mm (valeur moyenne mesurée)
	Stabilité dimensionnelle à la chaleur :	EN ISO 23999	0,10% (valeur moyenne mesurée)
	Essai de résistance à la chaise à roulettes :	EN ISO 4918	Conforme
	Type de chaise à roulettes :	EN 12529	Usage de roulettes type W recommandée
	Résistance à la lumière :	ISO 105-B02	≥ 6
	Protection de surface :	-	TopClean™
	Résistance aux produits chimiques :	EN ISO 26987	Non affecté
	Résistance thermique :	EN ISO 10456	0,03 m <sup>2</sup> K/W (apte au sol chauffant)
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Accumulation de charges électrostatiques :	EN 1815	≤ 2kV (sur ciment) - Antistatique
	Formaldéhyde à 28 jours :	ISO 16000-3	Non détecté
<b>DOMAINE D'UTILISATION</b>	Emissions dans l'air intérieur :	-	A+
		Locaux à affectation collective définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux, cahier du CSTB 3782 (10/17).	

**MISE EN OEUVRE**

La mise en oeuvre doit être réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 53.2 P1-1. Le support doit être plan, lisse, sec et sain. Le produit de ragréage autolissant doit être classé P2. La température du support et de l'atmosphère doivent être au moins égales à +12° C. Collage à l'aide d'une émulsion acrylique préconisée par LMS (Saderfix T3, Cege 100 Plastique). Lés disposés inversés ou même sens pour les décors "bois". Traitement des joints : souder à froid à l'aide de la soudure liquide, après réalisation du joint effectuée par superposition. Etanchéité en rives et soudure à chaud nécessaires pour le classement E3.

**ENTRETIEN**

Le traitement TopClean™ réalisé en fabrication facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion. Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement. Eviter les piétements, roulettes et objets en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

**DESRIPTIF**

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique d'une épaisseur totale de 2,60 mm, en lés de 2 ou 4 m, certifié QB UPEC A+ et classé U2S P2 E2/3 C2, du type SOLAFLEX DESIGN 2S2. Le revêtement sera doté d'une couche d'usure transparente d'une épaisseur de 0,25 mm, non chargée, du groupe d'abrasion T, d'un support stabilisé avec un voile de verre non tissé et d'un envers mousse haute densité, le tout assurant une haute stabilité dimensionnelle, inférieure à 0,10 % selon la norme NF EN ISO 23999. Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine TopClean™, qui facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion. Selon la norme NF EN ISO 717-2, le revêtement offrira un affaiblissement acoustique de 19 dB et une sonorité à la marche de classe A.

\* Bfl-s1 sur support fibre-ciment A2fl ou A1fl / Cfl-s1 sur support panneau de bois ≥ 19 mm



\* Information sur le niveau de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



FT SOLAFLEXDS2S2 - V1.3 - REV : 12/2020

[www.lamaisondusol.com](http://www.lamaisondusol.com)

